

# ÊTRE HUMAIN !

LE JOURNAL DE LA FONDATION POUR LE LOGEMENT DES DÉFAVORISÉS

#127 | AVRIL 2025 | 1€

DOSSIER

## HANDICAPÉS ET MAL LOGÉS : UNE VIE DE COMBAT



07

**LA FONDATION AGIT**

MAL-LOGEMENT EN PROVENCE ALPES CÔTE-D'AZUR : LUTTER CONTRE LE SANS-ABRISME

13

**LA FONDATION ANALYSE**

« DES MESURES INCITATIVES DOIVENT ÊTRE PRISES POUR AUGMENTER LE NOMBRE DE LOGEMENTS ADAPTÉS »

15

**LA FONDATION RÉAGIT**

HÉBERGEMENT ET LOGEMENT : L'ÉTAT HORS LA LOI

17

**POINT DE VUE**

JÉRÔME D'HARCOURT : « IL Y A AUJOURD'HUI UNE RÉELLE AMBITION POLITIQUE »



**560 000**

C'est le nombre de personnes aidées en 2024, avec 13 600 ménages accompagnés, 800 projets soutenus et plus de 1100 personnes logées en France et à l'étranger par la Fondation.

**41 000**

Mahorais n'ont pas accès à l'eau potable. La Fondation est venue en aide aux victimes des récentes catastrophes naturelles survenues à Mayotte et à La Réunion grâce aux actions soutenues par son agence régionale, ses 3 Boutiques Solidarité et son pôle « Logement d'abord ».



**0805 299 049**

La plateforme téléphonique nationale « Allô Prévention Expulsion » de la Fondation a soutenu plus de 20 000 familles depuis 2009. Ouverte du lundi au vendredi, de 14 heures à 17 heures. Par mail : [contactape@fondationpourlelogement.fr](mailto:contactape@fondationpourlelogement.fr)



# NOTRE NOM CHANGE, PAS NOTRE COMBAT !



**N**ouveau logo, nouveau journal, nouvelle identité : c'est une grande étape pour moi, présidente de la Fondation, ainsi que pour tout le Conseil d'Administration et l'ensemble des équipes que d'ouvrir ici ce nouveau chapitre de l'histoire de la Fondation. Mais, il me faut rappeler que notre histoire et notre combat contre l'exclusion et le mal-logement se poursuivent et n'ont pas changé. En effet, c'est grâce à votre fidélité et votre générosité que la Fondation a toujours agi en toute indépendance et n'a jamais cessé de répondre aux besoins des plus précaires.

Avec vous, en 2024, la Fondation pour le Logement des Défavorisés a accueilli 560 000 personnes, aidé 13 600 ménages et logé 1100 personnes. Nous en sommes convaincus depuis plus de 30 ans, une société plus juste et plus solidaire est possible et nous la construisons chaque jour, ensemble, avec votre confiance.

À l'heure où 4,2 millions de personnes sont mal logées, que plus de 2 000 enfants dorment dehors tous les soirs, soyez-en certains, jamais nous ne cesserons de porter nos valeurs, d'agir sur le terrain et d'interpeller la puissance publique pour que chacun de nous puisse avoir un toit et une vie digne.

**Marie-Hélène Le Nédic,**  
*Présidente de la Fondation pour le Logement des Défavorisés*

## LA FONDATION POUR LE LOGEMENT DES DÉFAVORISÉS

Le 17 mars, jour de lancement de son nouveau logo, la Fondation a fait paraître une Tribune signée par plus de 60 personnalités dans laquelle elle a rappelé sa détermination à poursuivre son combat contre toutes les formes d'exclusion et en toute indépendance. Retrouvez la Tribune et les signataires sur notre site internet : [www.fondationpourlelogement.fr](http://www.fondationpourlelogement.fr)



**Être humain ! est édité par la Fondation pour le Logement des Défavorisés :**  
3-5, rue de Romainville – 75019 Paris  
Tél. : 01 55 56 37 00  
[www.fondationpourlelogement.fr](http://www.fondationpourlelogement.fr)

ISSN : n° 1245-3420.  
Publication trimestrielle Commission paritaire n° 0528 H 89713. Abonnement annuel : 4 €, prix au numéro : 1 €

**Service Donateurs :** 01 55 56 37 25

**Présidente :** Marie-Hélène Le Nédic

**Directeur de la publication :**  
Christophe Robert

**Rédacteur en chef :** Yves Colin

**Journaliste et secrétaire de rédaction :**  
Delphine Picard

**Maquette :** Tiens Donc !

**Impression :** Agir Graphic  
81, Bd Henri Becquerel 53000 Laval

**Routage :** France Routage  
2, av. Gutenberg 77600 Bussy-St-Georges

Ce numéro comporte un encart sur une partie de la diffusion.

**Couverture :** © Sébastien Godefroy

**La Fondation pour le Logement des Défavorisés est membre d'Emmaüs France**



LE TRI  
+ FACILE

PROSPECTUS

BAG DE TRI

## OFFRIR UN TOIT

Dans les Hautes-Alpes, à Guillestre, la Fondation a financé en partie la mise en conformité d'un bâtiment communal accueillant plus d'une centaine de personnes exilées, adultes et enfants, quelques jours ou quelques mois.

## DÉFENSE DES DROITS

Financées à hauteur de 80% par la Fondation, des permanences juridiques auprès des habitants impactés par un projet urbain, animées par « Alternatives pour des Projets Urbains Ici et à l'International » ouvriront prochainement en Ile-de-France.

## N'OUBLIER PERSONNE

La Fondation finance l'accueil de jour d'Alès qui organise des permanences mobiles hebdomadaires pour les personnes sans domicile dans 4 communes rurales alentour. 150 personnes devraient en bénéficier en 2025.

# EN HAÏTI, UN HABITAT DIGNE ET PÉRENNE

Depuis 2017, la Fondation intervient dans le Sud-Est du pays, dans la vallée de Jacmel et Bainet, où près de 8 000 habitants ont pu bénéficier d'un soutien financier et humain pour améliorer leurs conditions de vie et d'habitat. Formations aux techniques de construction locales, rénovation et production d'un habitat pérenne, création de forêts comestibles, sensibilisation des femmes aux inégalités de genre... Après 9 ans d'intervention et d'actions diversifiées, l'association locale « Ojucah » et « Habitat-Cité » développent jusqu'en 2026 un programme de capitalisation qui permettra la pleine autonomie des habitants. Financé à hauteur de 76 % par la Fondation, il prévoit la réhabilitation de 5 nouvelles maisons, dont 3 chantiers-école, et le renforcement de la mutuelle de solidarité des artisans. Cette dernière, qui compte



© Nadège Quintallet

aujourd'hui une cinquantaine de membres, sera ouverte aux habitants, y compris les femmes, afin de leur faciliter l'accès aux prêts pour leurs projets éducatifs et/ou de micro-entreprise. Enfin, 3 forêts comestibles supplémentaires sont également prévues (8 sont déjà constituées, dont 2 communautaires), qui permettront à de nouvelles familles de pouvoir se nourrir et de bénéficier à plus long terme, de bois de chauffage et de construction. 🏠



# HABITAT ÉCOLOGIQUE POPULAIRE

À Roubaix, l'Université Populaire et Citoyenne anime un Collectif d'habitants « entraide et habitat » dans le quartier populaire du Trichon. Depuis 2023, s'appuyant sur la distribution d'un journal en porte à porte, le collectif multiplie les actions pour des rues conviviales : fête des voisins, repas de quartier, plantations collectives... visant à élargir les liens de voisinage et renforcer l'ancrage dans le quartier. Outre l'installation d'une ferme urbaine et d'une coopérative d'achats en circuits courts, « le Collectif a notamment lancé un atelier « bricolage » et un « repair-café » débouchant sur des chantiers collectifs solidaires de rénovation de l'habitat », précise Vincent Boutry, l'un des permanents de l'UPC. Financés par la Fondation pour le Logement des Défavorisés, ces deux actions ont pour but d'améliorer les conditions d'habitat des personnes mal logées et de réduire la vacance en sensibilisant les propriétaires. 🏠



## 3 NOUVEAUX LOGEMENTS TRÈS SOCIAUX

À Rognes, dans le Vaucluse, les locataires se sont installés en novembre dernier dans le petit immeuble de 2 étages situé en plein centre du village. « Notre philosophie, c'est de produire des logements les plus performants énergétiquement possible, nous avons notamment un partenariat avec un fabricant de matériel de génie climatique », précise Yves Doligez, secrétaire général de l'association aixoise « Un Toit », créée il y a plus de 30 ans.

Isolation en laine de bois de 13 cm, chauffe-eau thermodynamique, pompe à chaleur... les 3 logements T1 et T2, financés à hauteur de 10 % par la Fondation pour le Logement, sont tous étiquetés B et réalisés dans le cadre d'un bail à réhabilitation de 35 ans signé avec la Ville. Pour chaque locataire, dont une personne en situation de handicap, l'association a mis en place un suivi et des visites annuelles afin d'assurer l'accompagnement des ménages (entretien des logements et parties communes, gestion locative...). 🏠

## « ON EST MIEUX PROTÉGÉ »

M enuiserie, isolation, pose d'un chauffe-eau thermodynamique... depuis un an, la famille R., installée depuis 2001 à La Roque-d'Anthéron, a vu ses conditions d'habitat totalement changer, été comme hiver. Les travaux réalisés ont permis un gain énergétique de 57 %.

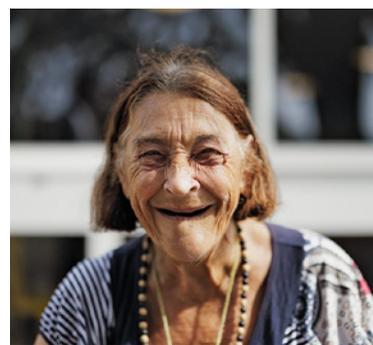
« Les travaux qui ont été effectués ont apporté un vrai confort, notamment au niveau de l'isolation des plafonds des chambres et du sas avec double porte dans l'entrée. On est bien protégé maintenant, on sent la différence. » Après un accident professionnel, les revenus du père de

famille propriétaire ont été fortement réduits et le couple n'a pu prendre en charge le surcoût des travaux. « Le chantier a été beaucoup plus long que prévu, l'entreprise tous corps d'État avec laquelle nous avons contractualisés ayant été mise en liquidation judiciaire. Heureusement, comme souvent, la Fondation nous a permis de finaliser le chantier en assumant le reste-à-charge des propriétaires très modestes », précise Patricia Sapor, chargée de mission à l'association « Les Compagnons Bâisseurs » qui a accompagné les propriétaires tout au long de leur démarche. 🏠



## AGENDA RÉGIONS

- Éclairage régional Île de la Réunion – Océan Indien : 24 avril 2025
- Rapport annuel sur l'État du mal-logement, à Lyon, le 6 mai.
- Rapport annuel sur l'État du mal-logement, à Lens, le 5 juin.



## ASSEMBLÉE POPULAIRE CONTRE LES INJUSTICES

Organisée par la Fondation, la 1<sup>re</sup> assemblée regroupant des personnes en grande précarité se tiendra à Grenoble, du 12 au 14 juin 2025.

## LOI SRU DANS L'HÉRAULT

La Fondation a présenté le 5 mars les résultats d'une enquête menée avec les étudiants de master 1 Urbanisme de l'Université Paul Valéry de Montpellier.

« Dans l'Hérault, 47 communes sont concernées par la loi SRU, 44 sont déficitaires et 16 sont carencées. Nous avons voulu savoir si de réelles contraintes expliquaient ces chiffres alarmants ou s'il s'agissait uniquement d'un manque de volonté politique » Sylvie Chamvoux-Maitre, Directrice régionale de la Fondation pour le Logement des Défavorisés.

(Lire également en page 16)



## ÎLE-DE-FRANCE

Le colloque « Enjeux et ambitions des accueils de jour », s'est déroulé début avril, à Bobigny. Objectif : mieux comprendre le rôle fondamental des accueils de jour dans le respect des droits et de la dignité des personnes sans domicile.

## BIENVENUE À LA FLAMBÉE

Depuis quelques semaines, l'espace d'accueil manceau situé en plein centre-ville, a réouvert ses portes après un important chantier de rénovation. Des travaux de rafraîchissement et de mise aux normes de l'ancienne maison de deux étages ont été financés à hauteur de 18 % par la Fondation pour le logement. Grâce à ce soutien et pour accueillir tout le public en errance ou isolé dans le logement, l'ensemble du rez-de-chaussée est désormais accessible aux personnes en situation de handicap ; une douche et des sanitaires ont également été adaptés. « Nous avons voulu compléter l'offre de l'accueil de jour tout proche. C'est un lieu convivial et participatif ; un lieu d'expression et de citoyenneté », précise Antoine Veron, son responsable. Animé par une équipe de deux salariés, dont une animatrice culturelle, « La Flambée » ouvre ses portes tous les après-midis et laisse la place à des permanences d'accueil associatives d'accueil chaque samedi. « La Flambée » vient compléter l'offre de services et d'accompagnement de l'accueil de jour de la Halte Mancelle. 🏠



## 17 ANS DE BÉNÉVOLAT !

Danièle affiche ce record en souriant et en ajoutant : « Je ne sais pas combien d'années je me donne encore. » En attendant, chaque jeudi matin, la retraitée vient à la Boutique Solidarité de Saint-Denis pour servir les petits-déjeuners. « J'ai découvert la Boutique quand j'étais infirmière, je faisais des permanences pour Médecins du Monde... Parfois, je ne voyais pas grand monde pour les soins, alors j'ai proposé mon aide pour le service du matin et je n'ai jamais arrêté ! Cela me plaît de me sentir utile et de donner de mon temps aux plus souffrants. Et puis, ce n'est pas seulement pour

les personnes accueillies, je trouve que c'est important de soulager aussi les salariés qui travaillent à la Boutique et qui sont sous tension, cela les libère un peu de nous avoir à leurs côtés. Le matin, ici, on voit parfois défiler jusqu'à 150 personnes ! », précise la Réunionnaise de 77 ans qui a réussi à convaincre une amie de venir compléter l'équipe bénévole. « Nous ne sommes pas très nombreux, si on peut ajouter des bonnes volontés, c'est bien ! » Et Danièle de conclure : « J'aime bien retrouver tout le monde ici, c'est devenu une habitude dans ma vie. » 🏠



© VivaCité

MAL-LOGEMENT EN PROVENCE ALPES CÔTE-D'AZUR

## LUTTER CONTRE LE SANS-ABRISME

La région PACA est un territoire particulièrement inégalitaire : à Nice, par exemple, ville réputée pour ses habitants parmi les plus fortunés de France, 23 % de la population vit sous le seuil de pauvreté. « C'est aussi la région qui compte le plus de communes qui ne respectent pas la loi SRU ; sur l'ensemble du territoire, la production de logements sociaux est très faible », précise Francis Vernede, directeur de l'agence de la Fondation. « Ici, la chaîne du logement et de l'hébergement est vraiment cassée. En conséquence, la lutte contre le sans-abrisme et l'habitat indigne font partie de nos priorités. »

Ainsi, Marseille comptait déjà plus de 16 000 personnes s'étant déclarée « dans la rue » ou « en hébergement d'urgence » en 2022, dont de nombreux ménages avec enfants. « On se retrouve avec des situations inacceptables, où les familles sont véritablement triées pour avoir une place en hébergement d'urgence. » Pour agir au plus près des besoins, la Fondation a mis en place en juillet dernier une équipe mobile de maraude qui sillonne

la cité phocéenne avec une spécificité unique en son genre : parmi les 5 salariés, la présence d'une juriste qui vient à la rencontre des personnes en errance pour faciliter leur accès aux droits.

**23 %**  
DE LA POPULATION  
NIÇOISE VIT SOUS  
LE SEUIL DE PAUVRETÉ

Autre levier pour la Fondation, le soutien financier et politique de plusieurs associations locales qui luttent contre la grande précarité et qui portent des actions innovantes avec d'autres partenaires, comme l'association « Just » soutenue par la Ville\*. « Nous aidons aussi financièrement plusieurs accueils de jour à Nice et Toulon, notamment », ajoute Francis. Enfin, la Fondation lutte contre l'habitat indigne, avec récemment le développement de permanences de

proximité pour recueillir la parole des habitants mal logés, faire le lien avec les institutions et réduire les freins à la résorption de ce fléau. « Au-delà du drame de la rue d'Aubagne pour lequel la Fondation s'est portée partie civile, nous voulons mener une action forte de prévention et de lutte contre les taudis dans les Bouches du Rhône et les Alpes-Maritimes, particulièrement touchées. » La Fondation effectue également un vrai travail de lobbying auprès des pouvoirs publics et soutient financièrement des projets exemplaires, tel que la construction d'une nouvelle Pension de famille de 24 places avec l'association « Vivacité », inaugurée le 4 février dernier, dans l'un des quartiers populaires de Marseille. « L'aide de la Fondation, c'est souvent le point de bascule qui fait aboutir le projet », note Francis. Sans relâche, la Fondation fait la promotion de cette offre de logements abordables, interpellant tous les élus locaux, dès que cela est possible. Et Francis de conclure en faisant un vœu : « Faire signer la Charte des Droits des Personnes Sans Abri au Maire de Marseille, cette année ». 🏠

\* Voir ELA#126 « Vaincre le sans-abrisme », janvier 2025.



**548 000****personnes handicapées  
sont mal logées**

(Fondation pour le Logement, 2025)

**26 %****des personnes handicapées  
vivent sous le seuil de pauvreté**

(contre 14 % pour les valides, Drees, 2024)

**30 à 50 %****des personnes à la rue  
souffriraient d'un handicap  
psychique** (Firah, 2020)**HANDICAPÉS ET MAL LOGÉS :**

# UNE VIE DE COMBAT

**« Toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble  
de la collectivité nationale, qui lui garantit l'accès aux droits fondamentaux »  
Loi du 11 février 2005.**

« Quand je vais aux toilettes, je dois laisser la porte ouverte. Il faut que je me téléporte pour les atteindre. Pour être honnête, je passe un maximum de temps dans ma chambre, je n'ai pas le choix. » Nikita, 28 ans, vit à Perpignan chez un ami. Depuis plusieurs mois, elle est hébergée à droite, à gauche ; pas d'autre solution. « Moi, je suis faite pour vivre à la campagne. J'étais bien sur mon terrain, avec ma caravane, près de Céret. Mais, avec le fauteuil, ce n'était plus possible. » Nikita est atteinte de fibromyalgie, mal chronique qui touche les muscles et les articulations. Elle a été diagnostiquée il y a 2 ans, après des années d'exams et de soins. « Malgré les douleurs, j'ai continué à travailler en restauration, jusqu'à l'été dernier. Mais la saison estivale a été dure, cela m'a valu un mois ½ d'hospitalisation, mes jambes ne suivaient plus. » À sa sortie, le verdict tombe : le fauteuil roulant devient obligatoire. « Il n'y a pas de traitement, les médecins me disent que je ne marcherai plus. Moi je me dis que si. » Nikita s'accroche à cet espoir pour affronter le quotidien. « Comme je suis asthmatique,

entre les médicaments anti-douleurs et le traitement pour l'asthme, j'ai plus de cachets à 28 ans qu'une personne âgée. C'est dur pour le moral. » La jeune femme vit pour l'instant dans un appartement très humide, où il y a beaucoup de moisissures. « Avec mon asthme, ce n'est pas évident. Et puis, je ne peux pas sortir seule de l'appartement, il y a une marche qui me bloque. Et de toute façon, dehors, c'est compliqué aussi. » Difficile de faire ses courses dans les magasins alors que la plupart ont une marche palière, d'aller au restaurant ou au cinéma : « Le seul qui est accessible aux personnes handicapées est en dehors de la ville et le bus qui y va n'a pas de plateforme pour les fauteuils. » Alors, Nikita sort le moins possible, assignée à résidence, en quelque sorte. Un isolement subi qui peut parfois prendre des proportions sidérantes, comme le raconte Éric 41 ans, atteint de la polio depuis tout petit. « J'ai fui le Gabon en 2020 et je suis arrivé à Metz. Je suis logé en Centre d'Accueil pour Demandeur d'Asile. Honnêtement, l'ascenseur est en panne tous les quinze jours. Une fois, je suis resté cloîtré pendant 3 semaines... des amis valides m'apportaient à manger. →

**Nikita espère accéder  
à un logement  
adapté pour vivre en  
totale autonomie.**



© Sébastien Codefroy

**« C'est vraiment dur d'accepter cette vie en fauteuil, mais avec le RSA comme seule ressource, c'est impossible de trouver un logement à Perpignan, encore moins adapté au handicap. »**

Nikita

→ *Aujourd'hui, nous sommes 6 personnes handicapées logées ici et c'est vrai que la société de maintenance intervient plus rapidement désormais... »*. Dans son 30<sup>e</sup> rapport annuel sur « l'État du mal-logement en France », la Fondation pour le Logement des Défavorisés soulignait que sur les 1,5 million de ménages touchés par des pannes d'ascenseurs en 2013, près de 300 000 comprenaient une personne en situation de handicap, leur causant un préjudice particulièrement grave. Comme Nikita, Éric garde espoir, malgré des conditions de logement inadaptées qui ralentissent ou bloquent chacun de ses gestes, jour après jour. « *Dans mon logement, seules les prises sont à la bonne hauteur. Pour cuisiner,*

**Chaque jour, le parcours du combattant pour sortir du logement...**

*je dois tendre les bras et dans la salle de bains, le lavabo est trop élevé. Dans la douche, les barres d'appui ne sont pas au bon endroit. Je ne peux pas atteindre les cintres dans l'armoire et mon lit est trop haut. »*

### **Vivre comme tout le monde**

Nikita s'est récemment décidée à remplir son dossier pour obtenir l'Allocation adulte handicapé (AAH). « *C'est vraiment dur d'accepter cette vie en fauteuil, mais avec le RSA comme seule ressource, c'est impossible de trouver un logement à Perpignan, encore moins adapté au handicap.* » C'est l'assistante sociale qui a réussi à convaincre Nikita de faire sa demande d'AAH, pour tenter d'obtenir un appartement médicalisé. « *Mais c'est long, il manque toujours un papier et c'est très fatigant pour moi de me déplacer à chaque rendez-vous... j'aurais tellement voulu rester dans ma campagne !* » Alors que la loi sur le handicap fête cette année ses vingt ans, force est de constater que pour les 12 millions de personnes déclarées elles-mêmes handicapées, le quotidien reste un véritable parcours du combattant qu'il faut affronter seul ou avec ses proches. « *Si*

*l'on compte les aidants, on atteint le chiffre de 20 millions de personnes concernées », précise Pierre-Yves Baudot, chercheur et professeur de sociologie à Paris-Dauphine : « Le handicap reste globalement invisible dans notre société et de ce fait, il est très peu considéré par la puissance publique, à l'extérieur et à l'intérieur du logement. Les logements PMR\* devraient être dédiés à des personnes PMR, ce qui n'est pas toujours le cas. Et que ces logements soient certifiés par une instance indépendante, pour éviter que certains labellisés comme tels ne soient accessibles qu'après avoir franchi une ou deux marches... Il faut aussi que tous les types de handicap, notamment l'autisme, soient pris en compte. Enfin, il faudrait abroger l'article 64 de la loi Elan... »*

Alors que la loi Handicap de 2005 rappelait l'objectif d'accessibilité de tous les logements neufs - un objectif déjà présent dans la loi de 1975 - la loi Elan de 2018 a en effet réduit l'obligation de logements accessibles de 100 % à 20 % dans les nouveaux logements. Quant au parc ancien, privé ou public, le nombre de logements adaptés ou rénovés, est lui aussi très limité, les coûts d'adaptation pouvant atteindre 30 000 euros et faisant intervenir jusqu'à 7 corps de métier différents. À Paris, Anissa, accompagnée par l'Espace solidarité habitat (ESH) de la Fondation a dû refuser 4 logements proposés par son bailleur, tous inadaptés à son handicap ou à la composition de la famille. « *Madame vit dans le XIX<sup>e</sup> arr, dans un 65 m<sup>2</sup> insalubre avec ses deux enfants. Les travaux de rénovation dans le logement qu'elle occupe depuis 2010 étaient annoncés dès 2016 et n'ont été qu'en partie réalisés... en 2022.* » S'il n'y a plus de plomb, d'autres désordres s'accroissent, notamment les moisissures dans les chambres, « *et le logement reste toujours inadapté au handicap* », précise Samia, chargée de mission à l'ESH, qui a obtenu fin février l'accord du bailleur pour des travaux en urgence avec un relogement temporaire et le caractère prioritaire de la demande de logement adapté.

À quelques km de là, à Boulogne-Billancourt, Sabrina est une autre mère courage. « *Ma fille Jade est autiste. Elle a 5 ans et le comportement d'un enfant de moins d'un an. Il lui faut beaucoup de calme et d'espace.* » Ultrasensible au bruit, hyperactive, la petite fille fait des crises sensorielles qui perturbent la fratrie jour et nuit, particulièrement le sommeil de sa jeune sœur de 9 mois. Pour la famille de 5 personnes, la vie dans l'appartement avec 2 chambres est devenue impossible. « *Je sors dehors souvent la nuit pour la calmer ; nous dormons avec mon mari dans le salon depuis des années pour laisser une chambre à Jade,*



© Sébastien Godefroy

**26 % des personnes handicapées vivent sous le seuil de pauvreté.**

*mais ce n'est plus possible. Quand j'ai entendu parler de 2 logements plus grands qui se libéreraient dans l'immeuble, j'ai cru qu'on allait enfin sortir de ce cauchemar.* » Avec un dossier complet, une situation financière confortable

## 20 %...

**LA LOI ELAN DE 2018 A RÉDUIT L'OBLIGATION DE LOGEMENTS ACCESSIBLES DE 100 % À 20 % DANS LES NOUVEAUX LOGEMENTS.**

\*PMR : Personnes à Mobilité Réduite

\*\*À l'heure où nous bouclons ce journal, Sabrina et sa famille ont enfin obtenu de leur bailleur un logement plus grand et adapté au handicap de Jade dans leur résidence.

et des courriers de plusieurs médecins, dont un neuropsychologue de l'hôpital Poincaré qui a confirmé la nécessité d'une chambre pour Jade, la demande de Sabrina a été rejetée en commission d'attribution fin décembre, le handicap de Jade n'ayant pas été reconnu comme critère prioritaire. « *Quand on m'a dit que le handicap physique l'emportait sur le handicap mental, j'étais sidérée. Avec nos deux salaires de cadres, on avait le profil. Comment font les autres ? J'ai pris un avocat, cela nous coûte cher, tant pis pour nos vacances d'été, je ne lâcherai pas. Pour moi, pour mon couple, et pour toutes les familles qui sont comme nous.* »\*\* →

**« J'ai un petit balcon accessible en fauteuil, c'est important car j'aime être dehors. J'ai une douche à l'italienne, les portes de l'appartement sont larges et les prises à ma hauteur. »**

Steve

### De la rue au logement

→ Un parc de logements encore loin d'être accessible et adapté, une reconnaissance de toutes les formes de handicap qui reste limitée et une société où les personnes handicapées sont trop souvent reléguées à la vie « en institution »... malgré ce sombre tableau, des associations luttent pour favoriser l'accès au logement des personnes handicapées. Direction les Pyrénées-Orientales, dont Steve est tombé amoureux il y a 20 ans. Après un long parcours de rue, il raconte son histoire avec le sourire dans la voix. Ce Normand d'origine a toujours vécu de petits boulots, dans l'agriculture ou le bâtiment. Et puis survient le drame, il y a 5 ans. « *Je suis tombé de 3 étages. Un poumon décollé et le bassin cassé. Je ne peux plus rester debout plus de 10 minutes.* » Accompagné par l'association perpignanaise « Caarud Ascode » qui l'a incité à faire une demande de logement social il y a deux ans, il vit désormais dans un logement adapté, à Piat, dans une résidence inaugurée en septembre dernier. « *J'ai un petit balcon accessible en fauteuil, c'est important car j'aime être dehors. J'ai une douche à l'italienne, les portes de l'appartement sont larges et les prises à ma hauteur. Il y a un ascenseur et une porte automatique pour sortir de l'immeuble. Ma vie a complètement changé. Je sais la chance que j'ai, des logements comme ça, il n'y en a pas beaucoup. En plus, avec mon chien, ça compliquait les choses.* » Steve touche l'AAH et les APL, ce qui lui a permis de s'installer sereinement dans ce logement de 49 m<sup>2</sup>, même si les premiers mois ont été difficiles. « *Les premières factures, les achats*



**Steve se sent en sécurité et est totalement autonome chez lui.**

*chez Emmaüs... Steve s'est impliqué dès le début, il avait même économisé quand il était encore dans la rue pour payer son 1<sup>er</sup> loyer. Nous le suivons depuis huit ans et son entrée dans le logement est une vraie réussite, il est très épanoui. Il ne se sentait plus du tout en sécurité dans la rue depuis son accident », note Julie Dutoit, intervenante Équipe Mobile à l'association « Joseph Sauvy » financée par l'Agence régionale de la santé (ARS). « 20 % des personnes que nous accompagnons sont bénéficiaires de l'AAH ; Il n'y a pas que le handicap moteur, le handicap psychique est très présent chez les personnes en errance et il fait peur aux bailleurs. Notre mission, c'est d'accompagner le public vers le soin de soi et les aider à retrouver leur dignité. Les accompagner dans le logement en fait partie et c'est vrai que le cas de Steve est une belle histoire. » Aujourd'hui, quand Steve sort de chez lui, on lui pose souvent la question : « Vous allez bien ? On ne vous voit plus ! » et il répond fièrement : « Normal, puisque maintenant j'ai un appartement ! » 🏠*



CHARLOTTE PARMENTIER-LECOQC

# « DES MESURES INCITATIVES DOIVENT ÊTRE PRISES POUR AUGMENTER LE NOMBRE DE LOGEMENTS ADAPTÉS »

Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre chargée de l'Autonomie et du Handicap.

## Quel a été l'enjeu du récent Comité interministériel du Handicap ?

Le Comité interministériel du handicap (CIH) s'est tenu le 6 mars dernier afin de s'inscrire dans la continuité des 20 ans de la loi du 11 février 2005. Ce comité a surtout été l'occasion de réaffirmer que l'accessibilité n'est pas une option mais une obligation. Ce récent CIH a ainsi permis d'acter le passage à une logique plus contraignante en matière d'accessibilité des établissements recevant du public, qu'il s'agisse des établissements relevant du parc de l'État, des collectivités territoriales mais également des établissements privés, à commencer par les commerces du quotidien. Les préfets seront bientôt destinataires d'une circulaire rappelant les contrôles à mener en la matière ainsi que les dispositifs de soutien mis en place par l'État pour accompagner les acteurs dans leur démarche de mise en accessibilité. Plus globalement, le comité a été l'occasion de rappeler l'engagement interministériel très fort pour la mise en œuvre de la politique publique du handicap, notamment en matière de logement.

## L'objectif de 100 % de logements adaptés au handicap dans les constructions collectives neuves contenu dans la loi de 2005 s'est réduit à 20 % en 2018. Un retour à cet objectif est-il prévu ?

Un rapport sur la loi Elan votée en 2018 sera remis au Parlement dans les prochains jours. Il permettra dans

un premier temps de dresser un état des lieux sur l'application de la loi. En parallèle, des mesures incitatives doivent permettre de renforcer les équipements des logements adaptés, à l'instar de l'installation de douches sans ressaut, un guide pratique à destination des professionnels et porteurs de projet a d'ailleurs été diffusé par le ministère du Logement

## « ...réaffirmer que l'accessibilité n'est pas une option mais une obligation. »

sur ce sujet. Au-delà du parc immobilier, social comme privé, le ministère du Logement et le ministère de l'Autonomie et du Handicap portent conjointement l'ambition de développer d'autres modes d'habitats tels que l'habitat inclusif. Ce dispositif bénéficie d'un soutien important de l'État mais nécessite également l'engagement des collectivités territoriales, en premier lieu les départements, pour permettre aux différents projets de se concrétiser dans un maximum de territoires. Un chantier interministériel va être lancé sur ce sujet spécifique afin de définir quels sont les leviers, tant financiers que juridiques, pour garantir la pérennité du dispositif et son déploiement.

## Quels sont les moyens pour favoriser l'inclusion des 12 millions de personnes handicapées dans notre pays ?

Les annonces faites le 6 mars dernier concernent des enjeux très divers et visent à renforcer l'accès à l'école, à l'enseignement supérieur, à l'emploi, au logement, l'accès aux loisirs (culture, sport, tourisme...), l'accès aux transports, l'accès à la santé et bien sûr l'accès aux droits. Dans tous ces domaines, des mesures ambitieuses ont pu être présentées et auront un impact majeur pour le quotidien des personnes : la généralisation des pôles d'appui à la scolarité, le soutien à la mise en accessibilité des universités et des programmes de formation, le renforcement de l'emploi accompagné, le développement des différents modèles d'habitat partagé, la relance du label « destination pour tous », la création du portail de l'audiodescription, l'augmentation du nombre de clubs inclusifs, l'élaboration de parcours « sans couture » dans les transports (avec par exemple la généralisation du dispositif d'acheminement des fauteuils roulants jusqu'au pied de l'avion) ou encore la simplification des démarches auprès des MDPH sont autant de sujets très concrets devant répondre aux besoins des personnes. Des mesures pour et avec les personnes, car l'expérience des jeux olympiques et paralympiques a permis de démontrer l'importance de placer les personnes concernées au cœur de la conception des projets. 🏠

**La Fondation a changé de nom, rien ne change pour vos dons et legs.**

Dès aujourd'hui vous pouvez adresser vos dons par chèque à la « **Fondation pour le Logement des Défavorisés** » ou faire vos dons en ligne sur notre formulaire à : **don.fondationpourlelogement.fr**  
La Fondation pourra toutefois continuer à recevoir les dons adressés à la Fondation Abbé Pierre.

**Si vous soutenez la Fondation grâce à un prélèvement automatique, vous n'avez aucune démarche à mener** : inutile de modifier votre autorisation bancaire, l'intitulé « Fondation »



apparaîtra directement sur vos prochains relevés.

**Pour vos legs et assurances-vie, là non plus, rien à faire** : toutes les libéralités déjà écrites et désignant la Fondation Abbé Pierre seront bien recueillies par notre Fondation.



**« J'aimerais savoir si mes dons à la Fondation pour le Logement des Défavorisés sont toujours éligibles aux déductions sur l'IFI? »**

Oui, vos dons à la Fondation pour le Logement des Défavorisés, reconnue d'utilité publique, sont bien déductibles à hauteur de 75 % de votre impôt sur le revenu (IR) tout comme de votre impôt sur la fortune immobilière (IFI).  
Si vous êtes redevable de l'IFI, la Fondation pour le Logement des Défavorisés vous permet en effet de déduire de cet impôt 75 % du montant de vos dons, dans la limite de 50 000 €/an (art. 978 du CGI).

N'hésitez pas à consulter la page 19 de votre journal pour en savoir plus sur ces réductions fiscales.

**Pour toute question, n'hésitez pas à contacter le service relation donateurs :**  
Tél. : 01 55 56 37 25 / Courriel : [service.donateurs@fondationpourlelogement.fr](mailto:service.donateurs@fondationpourlelogement.fr)



E127/JABO

## BON D'ABONNEMENT AU MAGAZINE « ÊTRE HUMAIN ! »

À renvoyer sous enveloppe affranchie à : Fondation pour le Logement des Défavorisés- Centre de traitement des dons - 59898 Lille cedex 9

**Si vous êtes donateur, inutile de vous abonner**, vous recevez déjà chez vous le magazine trimestriel de la Fondation pour le Logement « Être humain ! ».

**OUI, je ne suis pas donateur mais je veux suivre les actions de la Fondation pour le Logement en m'abonnant au magazine « Être humain ! ».**

Je règle 4 € pour 4 numéros, par chèque à l'ordre de « Fondation pour le Logement des Défavorisés ».

Mme       Mlle       M.

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

J'accepte de recevoir des informations à mon adresse e-mail :

.....@.....

La Fondation pour le Logement des Défavorisés (ex-Fondation Abbé Pierre), reconnue d'utilité publique par décret du 11 février 1992, SIREN 345282016, met en œuvre les traitements de données personnelles suivants : gestion des dons, envoi des reçus fiscaux, gestion des abonnements au Journal trimestriel des donateurs « Être Humain ! », appels à générosité. Conformément au Règlement (UE) 2016/79, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de vos données, du droit de limiter ou de vous opposer à leur traitement. Vous avez en outre la possibilité de nous laisser vos directives spécifiques post-mortem dans les conditions à définir par décret. Vous pouvez adresser des demandes d'exercice de droits par email à [protectiondesdonnees@fondationpourlelogement.fr](mailto:protectiondesdonnees@fondationpourlelogement.fr) ou par courrier à Fondation pour le Logement des Défavorisés RGPD, 3 rue de Romainville, 75019 Paris. En cas de réclamation, vous pouvez choisir de saisir la CNIL, 3 Place de Fontenoy, 75007 Paris. Pour plus d'informations, consultez notre politique de protection des données sur notre site Internet à l'adresse suivante : [www.fondationpourlelogement.fr/protectiondesdonnees](http://www.fondationpourlelogement.fr/protectiondesdonnees)



# HÉBERGEMENT ET LOGEMENT : L'ÉTAT HORS LA LOI

**D**epuis des années, 40 associations réunies en Collectif, dont la Fondation pour le logement des Défavorisés est l'un des porte-paroles, alertent sur la dégradation inacceptable des conditions de vie des personnes mal logées. Aujourd'hui, 350 000 personnes sont sans domicile dans notre pays et plus de 2 000 enfants dorment dehors chaque soir, faute de places dans les centres d'hébergement d'urgence. Et ces chiffres alarmants sont sans doute à revoir à la hausse, car ils ne tiennent pas compte des familles, de toutes celles et ceux qui ne se donnent même plus la peine de joindre le 115, tant le dispositif est saturé. Malgré toutes les propositions du Collectif des associations pour le Logement, le nombre de personnes laissées à l'abandon, sans solution d'hébergement augmente : elles sont plus de 6 000 chaque nuit. Or la mise à l'abri de toute personne et enfant en détresse fait partie des obligations de l'État, garant de la sécurité de tous les citoyens. Un État qui ne respecte pas le droit à l'hébergement du Code de l'action sociale des familles qui organise la solidarité en direction de celles-ci, quelles que soient leur situation, depuis 1956.

De même, la plus haute instance de la puissance publique ne respecte pas le Droit au logement opposable (Dalo) du code de la construction et de l'habitation, promulgué en 2007, alors qu'elle a reconnu près de 100 000 ménages comme « prioritaires et urgents » pour accéder à un logement digne. Aujourd'hui, ces 100 000 ménages ne sont toujours pas relogés, certains attendant depuis 10 ans !

Pour le Collectif, il est urgent que sur ces deux sujets, la loi soit enfin appliquée. C'est pourquoi il a décidé de poursuivre l'État en justice. L'État, qui ne respecte pas ses propres lois, est bel et bien coupable de non-assistance à personnes mal logées. Dans cette affaire judiciaire, deux recours en responsabilité ont été déposés le 13 février afin qu'il soit mis fin le plus vite possible à ces milliers de situations les plus graves de mal-logement. Il faut de toute urgence respecter les quotas d'attribution de logement sociaux aux ménages prioritaires, produire plus de logements accessibles, créer des places d'hébergement d'urgence pérennes et empêcher tout critère illégal d'accès à l'hébergement. 🏠



## NON-ASSISTANCE À PERSONNES MAL LOGÉES

Logement et Hébergement : l'État attaqué en justice pour « Non-assistance à personnes mal logées » : retrouvez et signez la pétition sur le site internet : [www.change.org](http://www.change.org)



## LOGEMENT D'ABORD À LA RÉUNION

Depuis juillet 2021, la Fondation pour le logement des Défavorisés a accompagné 223 ménages mal logés dans l'île afin de leur permettre d'accéder et de se maintenir dans un logement digne. Pour renforcer son action avec les acteurs de la

solidarité sur le territoire et sensibiliser le public en difficulté, elle publie, après une phase d'expérimentation de 2 ans, une plaquette d'information sur son pôle « Logement d'abord », basé à Saint-Denis et animé par 3 salariés et une bénévole. 🏠

## LOI SRU DANS L'HÉRAULT

Le 5 mars dernier, la Fondation présentait en Occitanie les résultats d'une enquête sur la production de logements dans des communes déficitaires SRU (loi Solidarité et Renouvellement Urbains), avec les étudiants de master 1 Urbanisme de l'Université Paul Valéry de Montpellier. En Occitanie, le cap des 200 000 demandeurs de logement sociaux a



été dépassé en 2024, le nombre de logements sociaux n'ayant progressé que de 15 % en 6 ans dans la région,

alors que la demande de logements sociaux augmentait, elle, de 42 %. 🏠



## FIN DE LA TRÊVE HIVERNALE

La Fondation rappelle qu'environ 20 000 ménages ont été expulsés de leur logement par les forces de l'ordre en 2023, dernier chiffre connu. Une tendance à la hausse, avec une augmentation de 17 % par rapport à 2022. Si vous êtes en difficulté, appelez la plateforme « Allô Prévention Expulsion » de la Fondation : 08 05 299 049. 🏠

## POINT DE VUE

# « IL Y A AUJOURD'HUI UNE RÉELLE AMBITION POLITIQUE »

**Jérôme d'Harcourt** a été nommé Délégué interministériel pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées (Dihal) le 6 mars 2024.

© Dihal



**Le 4 février, la ministre du Logement, Valérie Létard s'est engagée devant Christophe Robert, délégué général de la Fondation pour le logement des Défavorisés, à défendre les 203 000 places d'hébergement d'urgence et à mettre 20 millions supplémentaires pour les femmes et enfants à la rue. Qu'en est-il ?**

La ministre du Logement est en effet particulièrement engagée pour maintenir le parc d'hébergement à son niveau et sécuriser son financement. Des crédits supplémentaires ont été obtenus dans le cadre du vote de la Loi de finances.

Je vois trois priorités que nous pouvons porter au niveau de la Dihal pour accompagner cette impulsion : premièrement, il faut développer la prévention, notamment auprès des jeunes. Je pense à ceux qui sortent de l'Aide sociale à l'enfance (ASE), aux étudiants sans ressource ou encore aux plus jeunes en grande difficulté. Il faut éviter leur passage à la rue et ne pas les exposer à des expériences potentiellement traumatiques. Deuxièmement, il faut des mesures ciblées pour protéger les femmes et les enfants à la rue qui demandent un accompagnement social particulier. Troisièmement, avoir une ambition forte en matière « d'aller vers », en soutenant notamment les maraudes et les accueils de jour qui sont portés par les associations, mais aussi en grande partie par des bénévoles et initiatives citoyennes qui contribuent à la lutte contre le sans-abrisme.

**Le plan « Logement d'abord 2 » a débuté en 2023 et se terminera en 2027. À mi-chemin, en êtes-vous satisfait ?**

Je pense en effet que c'est la réponse la plus efficace du Gouvernement pour lutter contre le sans-abrisme, qui a permis d'orienter plus de 650 000 personnes à la rue ou en hébergement vers un logement depuis 2018. Il repose sur une politique très volontariste qui s'appuie sur 3 piliers : la mobilisation collective dans le logement social (services de l'État, bailleurs, collectivités locales) afin de maintenir une dynamique, alors même que la crise du logement s'intensifie et que les remises en location dans le parc social chutent. Rendez-vous compte, dans ce contexte difficile, plus de 110 000 personnes hébergées ou à la rue ont accédé à un logement en 2024. Je suis persuadé que la clé de la réussite, c'est une action très pilotée par l'État et portée directement par tous les acteurs du logement. L'efficacité du plan « Logement d'abord » a été prouvée, il faut continuer. Il y a une vraie dynamique qu'il faut préserver. Second pilier, la création de places en Pensions de famille qui répondent à un véritable besoin dans les territoires. Nous avons reconduit l'objectif de 10 000 nouvelles places dans le 2<sup>e</sup> plan « Logement d'abord », un chiffre important et difficile à atteindre en 5 ans, compte tenu des délais de construction. Mais nous y arriverons, notamment grâce à notre

collaboration étroite avec tous les partenaires qui favorisent leur développement. Rappelons que depuis 2017, 9 900 places ont été ouvertes. Enfin, il faut réduire la vacance dans le logement, et nous avons un outil pour cela : l'intermédiation locative. Avec un financement de l'État, les associations sécurisent les bailleurs, assurent la gestion locative et se chargent de l'accompagnement social des ménages. Notre objectif est de proposer 30 000 logements en 5 ans grâce à ce levier.

**735 personnes sont mortes à la rue en 2024, le chiffre le plus élevé jamais dénombré par le Collectif Les Morts de la Rue en douze ans...**

Le Collectif réalise un travail très important de mise en visibilité des personnes mortes à la rue ou en hébergement, et nous les soutenons pour cela. Nous devons donc, ensemble et avec tous les acteurs engagés dans la lutte contre le sans-abrisme, continuer à tout faire pour répondre aux demandes du 115 non pourvues, faciliter les distributions alimentaires, soutenir les accueils de jour... Je suis confiant car il y a aujourd'hui une réelle ambition de la politique publique, et je viens de montrer qu'avec une véritable mobilisation collective, on obtient des résultats. Sortir de la rue et orienter les personnes vers le logement, c'est une nécessité. Une nécessité à laquelle doit répondre le « Logement d'abord ». 🏠

## IZI CONFORT

Filiale du groupe EDF spécialisée dans l'installation et la maintenance d'équipements de chauffage individuel (chaudières, pompes à chaleur), IZI confort a décidé de reverser un don à la Fondation pour chaque pompe à chaleur vendue au cours de l'année 2024. Paul-Marie Dubée, Directeur Général, IZI confort groupe EDF : « Nous savons que la précarité affecte trop de familles et nous croyons que le confort thermique ne devrait jamais être un luxe. C'est pourquoi en 2024, nous avons souhaité mettre en place une action de solidarité au sein de l'entreprise pour apporter du confort aux plus démunis et nous avons pris un engagement concret d'effectuer un don pour chaque pompe à chaleur vendue. Grâce à notre mobilisation, ce sont 14 430 € qui ont été versés à la Fondation pour le Logement des Défavorisés, pour des actions essentielles pour ceux qui en ont le plus besoin. Ce don a du sens pour chacun d'entre nous. Il est le reflet d'une solidarité qui prend vie grâce au travail au quotidien de nos équipes et il a un impact réel pour des milliers de personnes en difficulté. Ensemble, nous faisons plus que réchauffer des foyers, nous luttons contre le mal-logement et participons à un monde plus juste ».



## EIFFAGE CONSTRUCTION : 20 ANS DE PARTENARIAT

Vendredi 14 mars, la Pension de famille La Clède à Saint-Martin-de-Valgues (30) inaugurait les travaux de rénovation et d'agrandissement réalisés par Eiffage Construction dans le cadre de son mécénat de compétences. Une belle et grande véranda et une terrasse extérieure sont les nouveaux beaux espaces de convivialité dont peuvent désormais profiter les résidents. Les personnes accueillies, hôtes et administrateurs de la Pension, salariés de la Fondation, le Maire de la commune, l'Adjointe du Maire aux affaires sociales étaient présents lors de cette inauguration, ainsi que le directeur Languedoc-Roussillon d'Eiffage Construction, Nicolas Faure, et le directeur du développement du logement social, Jean-Pierre Mahé : « Présent depuis la signature du 1<sup>er</sup> partenariat en 2005, je peux témoigner de l'engagement et de la fierté des 4 présidents qui se sont succédés et de toutes les équipes d'Eiffage Construction pour ce partenariat qui ne cesse de se renforcer ». Depuis 20 ans, Eiffage Construction soutient la Fondation à travers un mécénat financier et de compétences, participant chaque année à la rénovation et/ou l'extension de Boutiques Solidarité et de Pensions de famille (Reims et Gagny en 2011, Beauvais en 2012, Perpignan en 2014, Mantes-la-Jolie en 2016, Laval en 2018, Valenciennes en 2019). 🏠

## CIC : « POUR LES AUTRES »

Partenaire de la Fondation depuis 2010, le CIC propose une carte de paiement et un livret d'épargne solidaires « Pour les autres » au profit de plusieurs associations, dont la Fondation. Daniel Baal, président du CIC : « Parce que la solidarité est au cœur de ses engagements, le CIC est un partenaire fidèle de la Fondation pour le Logement des Défavorisés. Autour de ses 5 banques régionales et de son réseau en Île-de-France, le CIC encourage ses clients à soutenir des causes qui leur sont chères, notamment avec

son Livret d'Épargne pour les Autres (LEA). Ce livret d'épargne solidaire permet de partager tout ou partie de ses intérêts avec des associations. Depuis 2010, il a permis de reverser plus de 360 000 euros à la Fondation pour le Logement des Défavorisés. Début 2024, le CIC a décidé d'accélérer sa mobilisation solidaire en mobilisant son Dividende sociétal, un dispositif de partage de la valeur créé par le CIC, pour bonifier fortement le taux du Livret d'Épargne pour les Autres. Ainsi, la mobilisation conjointe du CIC



Marie-Hélène Le Nédic, présidente de la Fondation, reçoit le trophée « Épargne solidaire » du CIC, le 18 mars

et de ses clients ont permis d'attribuer 173 000 euros de dons à la Fondation pour le Logement des Défavorisés fin 2024. Parce que l'élan de solidarité ne doit pas faiblir, nous renouvelons cette opération cette année. » 🏠



© Yann Levy

**AIDEZ LES PLUS DÉMUNIS EN FAISANT UN DON**

**Aidez-nous à agir pour les plus démunis tout en bénéficiant, si vous êtes imposable, d'opportunités fiscales vous permettant de réduire votre impôt.**



Dans le cadre de l'impôt sur le revenu (IR), sachez que **75 %** du montant de vos dons à la Fondation pour le Logement des Défavorisés sont déductibles de votre impôt, dans la limite de **1000 € de dons par an**. Au-delà, la réduction est de **66 %** dans la limite de **20 %** de votre revenu.



Si vous êtes redevable de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI), il vous est permis de déduire de cet impôt **75 %** du montant de vos dons, dans la limite de **50 000 € de réduction par an**. Le gain fiscal des « dons IFI » est supérieur à celui de ceux effectués dans le cadre de l'impôt sur le revenu.



Si vous donnez au nom d'une entreprise, vos dons ouvrent droit à une réduction d'impôt de **60 %**, dans la limite de **20 000 € ou 0,5 % de votre chiffre d'affaires H.T.**

Faites un don en ligne sur [don.fondationpourlelogement.fr](http://don.fondationpourlelogement.fr)

## BULLETIN DE SOUTIEN

Envoyez votre don par chèque avec ce bon de soutien complété sous enveloppe affranchie à : **« Fondation pour le Logement – Centre de traitement des dons – 59898 Lille cedex 9 »** (vous recevrez un reçu fiscal aux coordonnées que vous nous indiquez) ou sans ce bon de soutien (vous recevrez un reçu fiscal aux coordonnées inscrites sur votre chèque).



E127/IBS

**OUI**, je soutiens les actions de la Fondation pour le Logement des Défavorisés. **Je donne :** ..... €

Raison sociale : ..... Siren : .....

Mme  Mlle  M.

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone (facultatif) : .....

Je préfère recevoir mon reçu fiscal par email et j'accepte de recevoir des informations de la Fondation à cette adresse :

.....@.....

La Fondation pour le Logement des Défavorisés (ex-Fondation Abbé Pierre), reconnue d'utilité publique par décret du 11 février 1992, SIREN 345282016, met en œuvre les traitements de données personnelles suivants : gestion des dons, envoi des reçus fiscaux, gestion des abonnements au Journal trimestriel des donateurs « Être Humain! », appels à générosité. Conformément au Règlement (UE) 2016/79, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de vos données, du droit de limiter ou de vous opposer à leur traitement. Vous avez en outre la possibilité de nous laisser vos directives spécifiques post-mortem dans les conditions à définir par décret. Vous pouvez adresser vos demandes d'exercice de droits par email à [protectiondesdonnees@fondationpourlelogement.fr](mailto:protectiondesdonnees@fondationpourlelogement.fr) ou par courrier à Fondation pour le Logement des Défavorisés RGPLD, 3 rue de Romainville, 75019 Paris. En cas de réclamation, vous pouvez choisir de saisir la CNIL, 3 Place de Fontenoy, 75007 Paris. Pour plus d'informations, consultez notre politique de protection des données sur notre site Internet à l'adresse suivante : [www.fondationpourlelogement.fr/protectiondesdonnees](http://www.fondationpourlelogement.fr/protectiondesdonnees)

Sauf demande d'affectation particulière, la Fondation utilise au mieux les fonds recueillis pour l'ensemble de ses missions et ainsi lutter contre le mal-logement en répartissant son budget selon l'urgence.



**FONDATION**

**POUR LE LOGEMENT**

*Un combat en héritage*